

UPOV

TG/DIANE(proj.4)

ORIGINAL : anglais

DATE : 2012-09-03

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

PROJET

DIANELLA

Code UPOV : DIANE

Dianella Lam. ex Juss.

PRINCIPES DIRECTEURS

POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN

DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

*établis par un expert de l'Australie**pour examen par le**Comité de rédaction élargi à sa réunion
qui se tiendra à Genève les 9 et 10 janvier 2013*

Autres noms communs : *

<i>Nom botanique</i>	<i>Anglais</i>	<i>Français</i>	<i>Allemand</i>	<i>Espagnol</i>
<i>Dianella</i> Lam. ex Juss.	Flax-lily, Dianella	Dianella	Flachslilie, Dianella	Dianella

Ces principes directeurs ("principes directeurs d'examen") visent à approfondir les principes énoncés dans l'introduction générale (document TG/1/3) et dans les documents TGP qui s'y rapportent afin de donner des indications concrètes détaillées pour l'harmonisation de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) et, en particulier, à identifier des caractères convenant à l'examen DHS et à la production de descriptions variétales harmonisées.

DOCUMENTS CONNEXES

Ces principes directeurs d'examen doivent être interprétés en relation avec l'introduction générale et les documents TGP qui s'y rapportent.

* Ces noms, corrects à la date d'adoption des présents principes directeurs d'examen, peuvent avoir été révisés ou actualisés. [Il est conseillé au lecteur de se reporter au code taxonomique de l'UPOV, sur le site Web de l'UPOV (www.upov.int), pour l'information la plus récente.]

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
1. OBJET DE CES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN.....	3
2. MATERIEL REQUIS.....	3
3. METHODE D'EXAMEN.....	3
3.1 NOMBRE DE CYCLES DE VEGETATION.....	3
3.2 LIEU DES ESSAIS.....	3
3.3 CONDITIONS RELATIVES A LA CONDUITE DE L'EXAMEN.....	3
3.4 PROTOCOLE D'ESSAI.....	3
3.5 ESSAIS SUPPLEMENTAIRES.....	4
4. EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENEITE ET DE LA STABILITE.....	4
4.1 DISTINCTION.....	4
4.2 HOMOGENEITE.....	5
4.3 STABILITE.....	5
5. GROUPEMENT DES VARIETES ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTURE.....	5
6. INTRODUCTION DU TABLEAU DES CARACTERES.....	6
6.1 CATEGORIES DE CARACTERES.....	6
6.2 NIVEAUX D'EXPRESSION ET NOTES CORRESPONDANTES.....	6
6.3 TYPES D'EXPRESSION.....	6
6.4 VARIETES INDIQUEES A TITRE D'EXEMPLES.....	7
6.5 LEGENDE.....	7
7. TABLE OF CHARACTERISTICS/TABLEAU DES CARACTERES/MERKMALSTABELLE/TABLA DE CARACTERES.....	8
8. EXPLICATIONS DU TABLEAU DES CARACTERES.....	13
8.1 EXPLICATIONS PORTANT SUR PLUSIEURS CARACTERES.....	13
8.2 EXPLICATIONS PORTANT SUR CERTAINS CARACTERES.....	13
9. BIBLIOGRAPHIE.....	17
10. QUESTIONNAIRE TECHNIQUE.....	18

1. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Dianella* Lam. ex Juss.

2. Matériel requis

2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.

2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de plantes capables d'exprimer tous les caractères pertinents de la variété au cours du premier cycle de végétation.

2.3 La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

10 plantes.

2.4 Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou toute maladie importants.

2.5 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

3. Méthode d'examen

3.1 *Nombre de cycles de végétation*

En règle générale, la durée minimale des essais doit être d'un seul cycle de végétation.

3.2 *Lieu des essais*

En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Pour les essais conduits dans plusieurs lieux, des indications figurent dans le document TGP/9, intitulé "Examen de la distinction".

3.3 *Conditions relatives à la conduite de l'examen*

3.3.1 Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.

3.3.2 Étant donné les variations de la lumière solaire, les déterminations de la couleur avec un code de couleurs doivent être faites dans une enceinte avec une lumière artificielle ou au milieu de la journée, dans une pièce sans rayon de soleil direct. La distribution spectrale de la source de lumière artificielle doit être conforme à la norme CIE de la lumière du jour définie conventionnellement D 6.500 et rester dans les limites de tolérance du "British Standard 950", partie I. Les déterminations doivent être faites en plaçant la partie de plante sur un fond de papier blanc. Le code de couleur et sa version doivent être indiqués dans la description variétale.

3.4 *Protocole d'essai*

3.4.1 Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 10 plantes au moins.

3.4.2 Les essais doivent être conçus de telle sorte que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation.

3.5 Essais supplémentaires

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

4.1 Distinction

4.1.1 Recommandations générales

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

4.1.2 Différences reproductibles

Les différences observées entre les variétés peuvent être suffisamment nettes pour qu'un deuxième cycle de végétation ne soit pas nécessaire. En outre, dans certains cas, l'influence du milieu n'appelle pas plus d'un cycle de végétation pour s'assurer que les différences observées entre les variétés sont suffisamment reproductibles. L'un des moyens de s'assurer qu'une différence observée dans un caractère lors d'un essai en culture est suffisamment reproductible consiste à examiner le caractère au moyen de deux observations indépendantes au moins.

4.1.3 Différences nettes

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

4.1.4 Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner

Sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 9 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 9 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors-type.

4.1.5 Méthode d'observation

La méthode recommandée pour l'observation du caractère aux fins de la distinction est indiquée par le code suivant dans la deuxième colonne du tableau des caractères (voir le document TGP/9 "Examen de la distinction", section 4 "Observation des caractères") :

MG : mensuration unique d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes

MS : mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

VG : évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties de plantes

VS : évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

Type d'observation : visuelle (V) ou mesure (M)

L'observation "visuelle" (V) est une observation fondée sur le jugement de l'expert. Aux fins du présent document, on entend par observation "visuelle" les observations sensorielles des experts et cela inclut donc aussi l'odorat, le goût et le toucher. Entrent également dans cette catégorie les observations pour lesquelles l'expert utilise des références (diagrammes, variétés indiquées à titre d'exemples, comparaison deux à deux) ou des chartes (chartes de couleur). La mesure (M) est une observation objective en fonction d'une échelle graphique linéaire, effectuée à l'aide d'une règle, d'une balance, d'un colorimètre, de dates, d'un dénombrement, etc.

Type de notation : pour un ensemble de plantes (G) ou des plantes isolées (S)

Aux fins de l'examen de la distinction, les observations peuvent donner lieu à une notation globale pour un ensemble de plantes ou parties de plantes (G), ou à des notations pour un certain nombre de plantes ou parties de plantes isolées (S). Dans la plupart des cas, la lettre "G" correspond à une notation globale par variété et il n'est pas possible, ni nécessaire, de recourir à des méthodes statistiques pour évaluer la distinction.

Lorsque plusieurs méthodes d'observation du caractère sont indiquées dans le tableau des caractères (p. ex. VG/MG), des indications sur le choix d'une méthode adaptée figurent à la section 4.2 du document TGP/9.

4.2 Homogénéité

4.2.1 Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

4.2.2 Pour l'évaluation de l'homogénéité des variétés multipliées par voie végétative, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 10 plantes, une plante hors-type est tolérée.

4.3 Stabilité

4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.

4.3.2 Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être évaluée plus précisément en examinant un nouveau matériel végétal, afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni initialement.

5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture

5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.

5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés voisines soient regroupées.

5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- a) Feuille : glaucescence de la face ventrale (caractère 8)
- b) Feuille : panachure (caractère 9)
- c) Limbe : forme (caractère 14)
- d) Feuille : épines au bord (caractère 17)
- e) Base de la gaine : intensité de la pigmentation anthocyanique (caractère 23)

5.4 Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale et le document TGP/9 "Examen de la distinction".

6. Introduction du tableau des caractères

6.1 *Catégories de caractères*

6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un *) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est impossible compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

6.2 *Niveaux d'expression et notes correspondantes*

6.2.1 Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère afin de définir le caractère et d'harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

6.2.2 Dans le cas de caractères qualitatifs et pseudo-qualitatifs (voir le chapitre 6.3), tous les niveaux d'expression pertinents sont présentés dans le caractère. Toutefois, dans le cas de caractères quantitatifs ayant cinq niveaux ou davantage, une échelle abrégée peut être utilisée afin de réduire la taille du tableau des caractères. Par exemple, dans le cas d'un caractère quantitatif comprenant neuf niveaux d'expression, la présentation des niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen peut être abrégée de la manière suivante :

Niveau	Note
petit	3
moyen	5
grand	7

Toutefois, il convient de noter que les neuf niveaux d'expression ci-après existent pour décrire les variétés et qu'ils doivent être utilisés selon que de besoin :

Niveau	Note
très petit	1
très petit à petit	2
petit	3
petit à moyen	4
moyen	5
moyen à grand	6
grand	7
grand à très grand	8
très grand	9

6.2.3 Des précisions concernant la présentation des niveaux d'expression et des notes figurent dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen".

6.3 *Types d'expression*

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo-qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

6.4 Variétés indiquées à titre d'exemples

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemples afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

6.5 Légende

- | | | |
|----------------|--|--------------------------|
| (*) | Caractère avec astérisque | – voir le chapitre 6.1.2 |
| QL | Caractère qualitatif | – voir le chapitre 6.3 |
| QN | Caractère quantitatif | – voir le chapitre 6.3 |
| PQ | Caractère pseudo-qualitatif | – voir le chapitre 6.3 |
| MG, MS, VG, VS | | – voir le chapitre 4.1.5 |
| (a)-(c) | Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.1 | |
| (+) | Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.2. | |

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1. (*)	VG/ MG	Plant: height excluding inflorescence	Plante : hauteur à l'exclusion de l'inflorescence	Pflanze: Höhe ohne Blütenstand	Planta: altura excluida la inflorescencia	
QN (a)	very short	très courte	sehr niedrig	muy corta	Dinki Di	1
	short	courte	niedrig	corta		3
	medium	moyenne	mittel	media	Little Devil	5
	tall	haute	hoch	alta	REV101	7
	very tall	très haute	sehr hoch	muy alta	Goddess	9
2. (*)(+)	VG	Plant: density	Plante : densité	Pflanze: Dichte	Planta: densidad	
QN (a)	very sparse	très lâche	sehr locker	muy laxa		1
	sparse	lâche	locker	laxa	LHC1	3
	medium	moyenne	mittel	media	Rainbow	5
	dense	dense	dicht	densa	Little Devil	7
	very dense	très dense	sehr dicht	muy densa	Dinki Di	9
3. (+)	VG/ MG	Stem: internode length	Tige : longueur de l'entre-nœud	Stengel: Länge des Internodiums	Tallo: longitud del entrenudo	
QN (a)	very short	très court	sehr kurz	muy corto	TAS300	1
	short	court	kurz	corto	TR20	3
	medium	moyen	mittel	medio		5
	long	long	lang	largo	Goddess	7
	very long	très long	sehr lang	muy largo		9
4. (*)(+)	VG	Leaf: attitude of basal third	Feuille : port du tiers basal	Blatt: Haltung des basalen Drittels	Hoja: porte del tercio basal	
QN (b)	erect	dressé	aufrecht	erecto	Little Devil	1
	erect to semi-erect	dressé à demi-dressé	aufrecht bis halbaufrecht	erecto a semierecto	Rainbow	2
	semi-erect	demi-dressé	halbaufrecht	semierecto	TAS300	3
5. (*)(+)	VG	Leaf: curvature of upper third	Feuille : courbure du tiers supérieur	Blatt: Biegung des oberen Drittels	Hoja: curvatura del tercio superior	
QN (b)	absent or very weak	absente ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	LHC1	1
	weak	faible	gering	débil	TAS300	3
	medium	moyenne	mittel	media	TAS100	5
	strong	forte	stark	fuerte	DT23	7
	very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte		9

		English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
6.	VG/ MS	Leaf: length	Feuille : longueur	Blatt: Länge	Hoja: longitud		
QN	(b)	short	courte	kurz	corta	DTN03	3
		medium	moyenne	mittel	media	Allyn-Citation	5
		long	longue	lang	larga		7
7.	VG/ MS	Leaf: width	Feuille : largeur	Blatt: Breite	Hoja: anchura		
QN	(b)	narrow	étroite	schmal	estrecha	Little Devil	3
		medium	moyenne	mittel	media	TAS100	5
		wide	large	breit	ancha	Goddess	7
8.	VG (* (+)	Leaf: glaucosity of adaxial side	Feuille : glaucescence de la face ventrale	Blatt: Bereifung der adaxialen Seite	Hoja: glaucescencia en la cara adaxial		
QN	(b)	absent or very weak	absente ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Goddess, TR20	1
		weak	faible	gering	débil	DT23	2
		medium	moyenne	mittel	media	Little Devil	3
		strong	forte	stark	fuerte	DR5000	4
9.	VG (* (+)	Leaf: variegation	Feuille : panachure	Blatt: Panaschierung	Hoja: variegación		
QL	(b)	absent	absente	fehlend	ausente	Splice	1
		present	présente	vorhanden	presente	Rainbow	9
10.	VG (* (+)	Leaf: main color of adaxial side	Feuille : couleur principale de la face ventrale	Blatt: Hauptfarbe der adaxialen Seite	Hoja: color principal de la cara adaxial		
PQ	(b)	yellow	jaune	gelb	amarillo	Rainbow	1
		yellow green	vert jaune	gelbgrün	verde amarillento	DCMP01	2
		light green	vert clair	hellgrün	verde claro	TR20	3
		medium green	vert moyen	mittelgrün	verde medio	DR 2006	4
		dark green	vert foncé	dunkelgrün	verde oscuro	TAS300	5
		blue green	vert bleu	blaugrün	verde azulado		6
		brown green	vert brun	braungrün	verde amarronado		7
11.	VG (* (+)	Leaf: secondary color of adaxial side	Feuille : couleur secondaire de la face ventrale	Blatt: Sekundärfarbe der adaxialen Seite	Hoja: color secundario de la cara adaxial		
PQ	(b)	whitish	blanchâtre	weißlich	blanquecino	Border Silver	1
		whitish yellow	jaune blanchâtre	weißlich gelb	amarillo blanquecino	DarwinGold	2
		yellow	jaune	gelb	amarillo	Rainbow	3
		yellow green	vert jaune	gelbgrün	verde amarillento		4
		light green	vert clair	hellgrün	verde claro		5
		medium green	vert moyen	mittelgrün	verde medio		6
		dark green	vert foncé	dunkelgrün	verde oscuro		7
		blue green	vert bleu	blaugrün	verde azulado		8
		brown green	vert brun	braungrün	verde amarronado		9

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
12.	VG	Leaf: distribution of secondary color on adaxial side	Feuille : répartition de la couleur secondaire sur la face ventrale	Blatt: Verteilung der Sekundärfarbe auf der adaxialen Seite	Hoja: distribución del color secundario en la cara adaxial	
PQ	(b)	marginal	marginale	marginal	en el margen	1
		between margin and midrib	entre le bord et la nervure médiane	zwischen Rand und Mittelrippe	entre el margen y el nervio central	2
		midrib	nervure médiane	Mittelrippe	nervio central	3
13.	VG	Leaf: main color of abaxial side	Feuille : couleur principale de la face ventrale	Blatt: Hauptfarbe der abaxialen Seite	Hoja: color principal de la cara abaxial	
PQ	(b)	yellow	jaune	gelb	amarillo	Rainbow
		yellow green	vert jaune	gelbgrün	verde amarillento	DCMP01
		light green	vert clair	hellgrün	verde claro	TR20
		medium green	vert moyen	mittelgrün	verde medio	DR 2006
		dark green	vert foncé	dunkelgrün	verde oscuro	DTN03
		blue green	vert bleu	blaugrün	verde azulado	
		brown green	vert brun	braungrün	verde amarronado	
		grey green	vert gris	graugrün	verde grisáceo	TAS300
14.	VG	Leaf blade: shape	Limbe : forme	Blattspreite: Form	Limbo: forma	
	(*)					
	(+)					
PQ	(b)	ligulate	ligulé	zungenförmig	ligulado	Dinki Di
		linear	linéaire	linear	lineal	TAS300
		ensiform	ensiforme	schwertförmig	ensiforme	Border Silver
15.	VG	Leaf: shape of apex	Feuille : forme du sommet	Blatt: Form der Spitze	Hoja: forma del ápice	
	(*)					
	(+)					
PQ	(b)	acute	aigu	spitz	agudo	Dinki Di
		apiculate	apiculé	fein zugespitzt	apiculado	Rainbow
		acuminate	acuminé	zugespitzt	acuminado	Goddess
16.	VG	Leaf: profile in cross section	Feuille : profil en section transversale	Blatt: Profil im Querschnitt	Hoja: perfil en sección transversal	
	(+)					
QN	(b)	flat	plat	flach	plano	1
		slightly convex	légèrement convexe	leicht konvex	ligeramente convexo	TR20
		medium convex	moyennement convexe	mittel konvex	medianamente convexo	Goddess
		strongly convex	fortement convexe	stark konvex	fuertemente convexo	DCMP01
		revolute	révoluté	abwärts gerollt	revoluto	5
17.	VG	Leaf: spines on margin	Feuille : épines au bord	Blatt: Stacheln am Rand	Hoja: espinas en el margen	
	(*)					
QL	(b)	absent	absentes	fehlend	ausentes	REV101
		present	présentes	vorhanden	presentes	Rainbow

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
18.	VG	Leaf: prominence of spines on margin	Feuille : netteté des épines au bord	Blatt: Ausprägung der Stacheln am Rand	Hoja: prominencia de las espinas en el margen	
(+)						
QN	(b)	weak	faible	gering	débil	Little Devil
		medium	moyenne	mittel	media	Rainbow
		strong	forte	stark	fuerte	
						3
19.	VG	Leaf: color on margin	Feuille : couleur au bord	Blatt: Farbe am Rand	Hoja: color en el margen	
QL	(b)	green	vert	grün	verde	Goddess
		red	rouge	rot	rojo	Rainbow
						2
20.	VG	Leaf midrib: spines on abaxial side	Nervure médiane de la feuille : épines sur la face centrale	Mittelrippe des Blattes: Stacheln auf der abaxialen Seite	Nervio central de la hoja: espinas en la cara abaxial	
(*)						
(+)						
QL	(b)	absent	absentes	fehlend	ausente	REV101
		present	présentes	vorhanden	presente	Goddess
						9
21.	VG	Leaf midrib: prominence of spines on abaxial side	Nervure médiane de la feuille : netteté des épines sur la face centrale	Mittelrippe des Blattes: Ausprägung der Stacheln auf der abaxialen Seite	Nervio central de la hoja: prominencia de las espinas en la cara abaxial	
(+)						
QN	(b)	weak	faible	gering	débil	DTN03
		medium	moyenne	mittel	media	Goddess
		strong	forte	stark	fuerte	DT23
						3
22.	VG	Basal sheath: hue of anthocyanin coloration	Base de la gaine: teinte de la pigmentation anthocyanique	Schaftbasis: Ton der Anthocyanfärbung:	Vaina basal: tono de la pigmentación antociánica	
(*)						
(+)						
PQ	(b)	red purple	rouge pourpre	rotpurpurn	púrpura rojizo	Dinki Di
		red brown	rouge brune	rotbraun	marrón rojizo	REV101
		brown	brune	braun	marrón	
						3
23.	VG	Basal sheath: intensity of anthocyanin coloration	Base de la gaine: intensité de la pigmentation anthocyanique	Schaftbasis: Intensität der Anthocyanfärbung	Vaina basal: intensidad de la pigmentación antociánica	
(*)						
(+)						
QN	(b)	very weak	très faible	sehr gering	muy débil	Goddess
		weak	faible	gering	débil	REV101
		medium	moyenne	mittel	media	LHC1
		strong	forte	stark	fuerte	Little Devil, TAS300
		very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte	
						9
24.	VG	Inflorescence: position in relation to foliage	Inflorescence : position par rapport au feuillage	Blütenstand: Stellung im Vergleich zum Laub	Inflorescencia: posición en relación con follaje	
(+)						
QN	(c)	above	au-dessus	oberhalb	por encima	Little Devil
		same level	au même niveau	auf gleicher Höhe	al mismo nivel	
		below	en dessous	unterhalb	por debajo	Border Silver
						3

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
25.	VG	Flowering stem: color of middle third	Tige en floraison : couleur du tiers moyen	Blütentrieb: Farbe des mittleren Drittels	Tallo floral: color del tercio medio	
PQ	(c)	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)	
26.	VG/MS	Flowering stem: length of flowering part	Tige en floraison : longueur de la partie en floraison	Blütentrieb: Länge des blühenden Teils	Tallo floral: longitud de la parte en floración	
QN	(c)	short	courte	kurz	corto	3
		medium	moyenne	mittel	medio	5
		long	longue	lang	largo	7
27.	VG	Inflorescence: density of flowers	Inflorescence : densité des fleurs	Blütenstand: Dichte der Blüten	Inflorescencia: densidad de flores	
QN	(c)	sparse	lâche	locker	laxa	3
		medium	moyenne	mittel	media	5
		dense	dense	dicht	densa	7
28.	VG/MG	Perianth: diameter	Périanthe : diamètre	Blütenhülle: Durchmesser	Perianto: diámetro	
QN	(c)	small	petit	klein	pequeño	1
		medium	moyen	mittel	medio	2
		large	grand	groß	grande	3
29.	VG	Perianth: color	Périanthe : couleur	Blütenhülle: Farbe	Perianto: color	
PQ	(c)	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)	
30.	VG	Anther: color	Anthère : couleur	Staubblatt: Farbe	Antera: color	
PQ	(c)	yellow	jaune	gelb	amarillo	Border Silver 1
		orange	orange	orange	naranja	Splice 2
		brown	brun	braun	marrón	Goddess 3
31.	VG	Immature fruit: color	Fruit immature : couleur	Unreife Frucht: Farbe	Fruto no maduro: color	
PQ	(c)	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)	
32.	VG	Mature fruit: color	Fruit mûr : couleur	Reife Frucht: Farbe	Fruto maduro: color	
PQ	(c)	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)	

8. Explications du tableau des caractères

8.1 *Explications portant sur plusieurs caractères*

Les caractères auxquels l'un des codes suivants a été attribué dans la deuxième colonne du tableau des caractères doivent être examinés de la manière indiquée ci après :

- (a) L'évaluation des caractères de la plante, de la pousse et de la tige doit être effectuée plus tard pendant le cycle de végétation, vers la fin de la croissance végétative active;
- (b) Toutes les observations sur la feuille doivent être effectuées sur des feuilles mûres complètement développées d'un côté comme de l'autre de feuilles jeunes. Les couleurs de la feuille des variétés glaucescentes doivent être observées avec la couche cireuse enlevée par frottement. La couleur principale est celle de la surface la plus grande. Lorsque la surface des couleurs est quasi égale, la couleur la plus foncée est la couleur principale. La couleur principale peut être la seule couleur;
- (c) Toutes les observations sur l'inflorescence, la fleur et le fruit doivent être effectuées sur l'inflorescence de la fleur principale.

8.2 *Explications portant sur certains caractères*

Ad. 2 : Plante : densité

Évaluation visuelle globale de la plante compte tenu du port de la feuille et de ses parties.

Ad. 3 : Tige : longueur de l'entre-nœud



Ad. 4 : Feuille : port du tiers basal



1
dressé

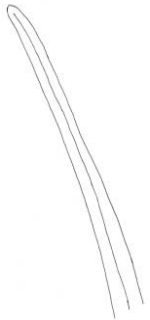


2
dressé à demi-dressée



3
demi-dressé

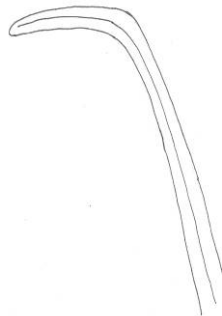
Ad. 5 : Feuille : courbure du tiers supérieur



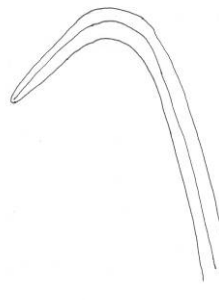
1
absente ou
très faible



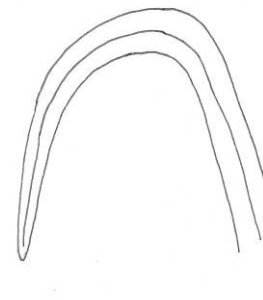
3
faible



5
moyenne



7
forte



9
très forte

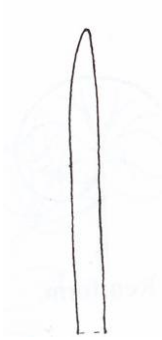
Ad. 8 : Feuille : glaucescence de la face ventrale

La glaucescence est la couche cireuse qui couvre la surface de la feuille et lui donne en général une pigmentation bleuâtre ou blanchâtre. Cette couche peut être enlevée par frottement. Elle doit être observée sur la face ventrale du tiers moyen de la feuille.

Ad. 11 : Feuille : couleur secondaire de la face ventrale

La couleur secondaire est celle qui occupe la deuxième surface la plus grande, en général observée comme un schéma défini sur la face ventrale d'une feuille. Dans le cas des variétés à glaucescence, la couche cireuse est enlevée.

Ad. 14 : Limbe : forme



1

ligulé

bords latéraux parallèles le long de la majeure partie de la longueur, se fuselant vers le sommet, en forme de ruban



2

linéaire

bords latéraux parallèles le long de la longueur toute entière jusqu'au sommet

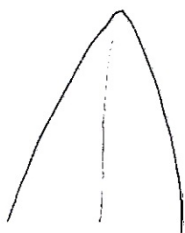


3

ensiforme

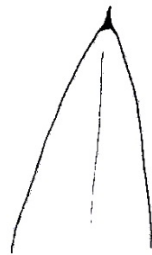
point le plus large au-dessus du milieu, en forme de glaive

Ad. 15 : Feuille : forme du sommet



1

aigu



2

apiculé



3

acuminé

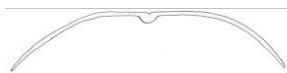
Ad. 16 : Feuille : profil en section transversale

A observer sur le tiers médian de la feuille pleinement développée.



1

plat



2

légèrement convexe



3

moyennement convexe



4

fortement convexe



5

révoluté

Ad.18 : Feuille : netteté des épines au bord

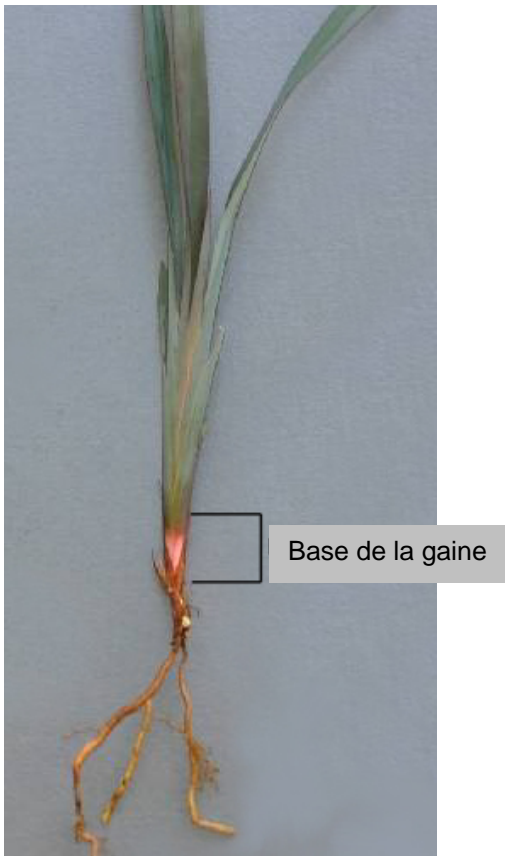
Ad. 20 : Nervure médiane de la feuille : épines sur la face ventrale

Ad. 21 : Nervure médiane de la feuille : netteté des épines sur la face ventrale

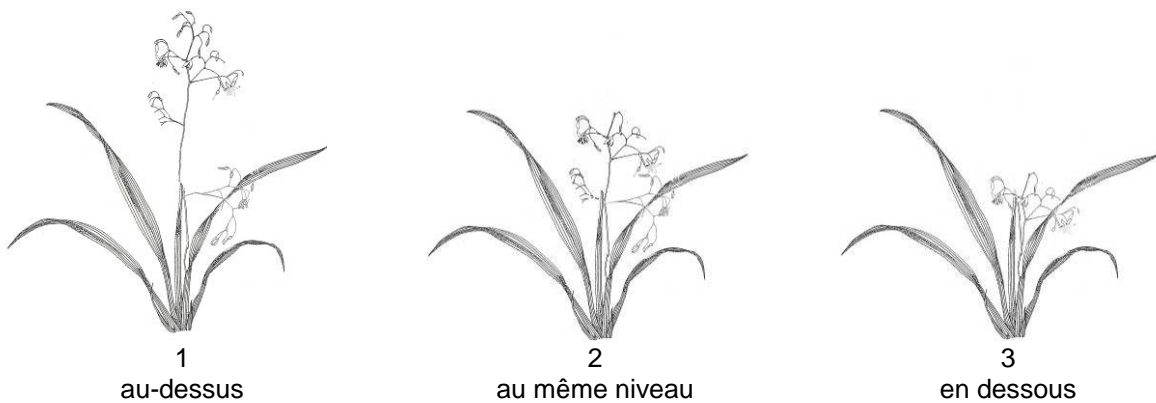
La netteté des épines est observée visuellement et au toucher. S'il est possible de les voir facilement à l'œil nu à distance respectable, leur netteté est très forte. S'il n'est pas possible de les voir mais possible de les sentir en passant l'index à reculons le long de la feuille, leur netteté est alors très faible.

Ad. 22 : Base de la gaine : teinte de la pigmentation anthocyanique

Ad. 23 : Base de la gaine : intensité de la pigmentation anthocyanique



Ad. 24 : Inflorescence : position par rapport au feuillage



Ad. 31 : Fruit immature : couleur

Elle est déterminée lorsque le fruit a atteint sa taille définitive.

Ad. 32 : Fruit mûr : couleur

Elle est déterminée lorsque le fruit est complètement coloré et avant sa détérioration.

9. Bibliographie

Henderson R.J.F., 1987: Flora of Australia vol. 45. Australian Government Publishing Service. Canberra, Australian Capital Territory, AU, pp. 194 to 225.

10. Questionnaire technique

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
		Date de la demande : (réservé aux administrations)
QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale		
1. Objet du questionnaire technique		
1.1 Genre		
1.1	Nom botanique	<input type="text" value="Dianella Lam. ex Juss."/>
1.2	Nom commun	<input type="text" value="Flax-lily, Dianella"/>
1.2	Espèce (veuillez préciser)	<input type="text"/>
2. Demandeur		
	Nom	<input type="text"/>
	Adresse	<input type="text"/>
	Numéro de téléphone	<input type="text"/>
	Numéro de télécopieur	<input type="text"/>
	Adresse électronique	<input type="text"/>
	Obtenteur (s'il est différent pas du demandeur)	<input type="text"/>
3. Dénomination proposée et référence de l'obtenteur		
	Dénomination proposée (le cas échéant)	<input type="text"/>
	Référence de l'obtenteur	<input type="text"/>

#4. Renseignements sur le schéma de sélection et le mode de multiplication de la variété

4.1 Schéma de sélection

Variété résultant d'une :

4.1.1 Hybridation

a) hybridation contrôlée []
(indiquer les variétés parentales)

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

b) hybridation à généalogie partiellement inconnue []
(indiquer la ou les variété(s) parentale(s) connue(s))

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

c) hybridation à généalogie totalement inconnue []

4.1.2 Mutation []
(indiquer la variété parentale)

.....

4.1.3 Découverte et développement []
(indiquer le lieu et la date de la découverte,
ainsi que la méthode de développement)

.....

4.1.4 Autre []
(préciser)

.....

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

4.2 Méthode de multiplication de la variété

4.2.1 Multiplication végétative

- a) boutures []
- b) division []
- c) multiplication *in vitro* []
- d) autre (veuillez indiquer la méthode) []

[]

4.2.2 Autre []
(veuillez préciser)

[]

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée).

Caractères	Exemples	Note
5.1 Feuille : glaucescence de la face ventrale (8)		
absente ou très faible	Goddess, TR20	1 []
faible	DT23	2 []
moyenne	Little Devil	3 []
forte	DR5000	4 []
5.2 Feuille : panachure (9)		
absente	Splice	1 []
présente	Rainbow	9 []
5.3 Limbe : forme (14)		
ligulé	Dinki Di	1 []
linéaire	TAS300	2 []
ensiforme	Border Silver	3 []
5.4 Feuille : épines au bord (17)		
absentes	REV101	1 []
présentes	Rainbow	9 []
5.5 Base de la gaine : intensité de la pigmentation anthocyanique (23)		
très faible	Goddess	1 []
très faible à faible		2 []
faible	REV101	3 []
faible à moyenne		4 []
moyenne	LHC1	5 []
moyenne à forte		6 []
forte	Little Devil, TAS300	7 []
forte à très forte		8 []
très forte		9 []

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous et dans le cadre réservé aux observations en quoi votre variété candidate diffère de la ou des variété(s) voisine(s) qui, à votre connaissance, s'en rapproche(nt) le plus. Ces renseignements peuvent favoriser la détermination de la distinction par le service d'examen.

Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate	Caractère(s) par lequel ou lesquels votre variété candidate diffère des variétés voisines	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez la ou les variété(s) voisine(s)	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez vo tre variété candidate
---	---	--	---

Exemple

Plante : densité

lâche

dense

Observations :

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
<p>#7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété</p> <p>7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété?</p> <p>Oui [] Non []</p> <p>(Dans l'affirmative, veuillez préciser)</p> <p>7.2 Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen?</p> <p>Oui [] Non []</p> <p>(Dans l'affirmative, veuillez préciser)</p> <p>7.3 Autres renseignements</p> <p>Une image en couleur représentative de la variété doit être jointe au questionnaire technique.</p>		
<p>8. Autorisation de dissémination</p> <p>a) La législation en matière de protection de l'environnement ou de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?</p> <p>Oui [] Non []</p> <p>b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?</p> <p>Oui [] Non []</p> <p>Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.</p>		

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner ou à remettre aux fins de l'examen.

9.1 L'expression d'un ou plusieurs caractère(s) d'une variété peut être influencée par divers facteurs, tels que parasites et maladies, traitement chimique (par exemple, retardateur de croissance ou pesticides), culture de tissus, porte-greffes différents, scions prélevés à différents stades de croissance d'un arbre, etc.

9.2 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si le matériel végétal a été traité, le traitement doit être indiqué en détail. En conséquence, veuillez indiquer ci-dessous si, à votre connaissance, le matériel végétal a été soumis aux facteurs suivants :

- | | | |
|---|---------|---------|
| a) Micro-organismes (p.ex. virus, bactéries, phytoplasmes) | Oui [] | Non [] |
| b) Traitement chimique (p. ex. retardateur de croissance, pesticides) | Oui [] | Non [] |
| c) Culture de tissus | Oui [] | Non [] |
| d) Autres facteurs | Oui [] | Non [] |

Si vous avez répondu "oui" à l'une de ces questions, veuillez préciser.

.....

10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts :

Nom du demandeur

Signature

Date

[Fin du document]